

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures et trente minutes, se sont réunis, à la salle des fêtes de Néron, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, dûment convoqués. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Caroline BOUCAUX, Pasquale CAPPABIANCA, Nicolas DORKELD, Véronique GAILLARD, Laurent GUILLET, Cédric HUET, Laëtitia LE GUIL, Nadia LEFEBVRE, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Nicolas PELISSE, Thierry PIVAN, Sebastian RADOVICI, et Loïc TUTOIS formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** -

**Absents :** -

**Secrétaire de séance :** Thierry PIVAN

**Date de convocation :** 12-03-2021

**I. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Thierry PIVAN est désigné secrétaire de séance.

**II. Approbation du compte-rendu du conseil du 4 février 2021 :**

Le conseil municipal, **approuve, à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 4 février 2021.

**III. Délibérations :**

**1) Approbation du compte administratif 2020 :**

Monsieur le maire quitte la séance et le conseil municipal désigne Madame Véronique GAILLARD présidente de séance. Après avoir présenté au conseil le compte administratif 2020 de la commune en section de fonctionnement et en section d'investissement, elle soumet celui-ci au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

✓ **Donne acte** à Monsieur Nicolas DORKELD, Maire de Néron, de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Mandats ém	Titres émis	Résultat solde	D	R	Solde	Excédent	Déficit
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>542 791,00</b>	<b>684 388,75</b>	<b>141 597,75</b>	<b>47 737,83</b>	<b>2 000,00</b>	<b>-45 737,83</b>	<b>95 859,92</b>	
Fonctionnement (sauf 002)	381 255,23	458 689,32	77 434,09				77 434,09	
Investissement (sauf 001)	98 749,37	154 650,64	55 901,27	47 737,83	2 000,00	-45 737,83	10 163,44	
002 Résultat reporté fonct. 2019		71 048,79	71 048,79				71 048,79	
001 Solde d'investiss. 2019	62 786,40		-62 786,40					62 786,40
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat solde</b>	<b>D</b>	<b>R</b>	<b>Solde</b>	<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>
Fonctionnement	381 255,23	529 738,11	148 482,88				<b>148 482,88</b>	
Investissement	161 535,77	154 650,64	-6 885,13	47 737,83	2 000,00	-45 737,83		<b>-52 622,96</b>

- ✓ **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ **reconnait** les restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement,
- ✓ **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ✓ **donne quitus** à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

Monsieur Nicolas DORKELD préside à nouveau la séance et remercie le conseil municipal de sa confiance.

## **2) Approbation du compte de gestion 2020 :**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3) Affectation des résultats de l'exercice 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- un résultat de clôture excédentaire de **148 482,88 €** en section de fonctionnement
- un résultat de clôture déficitaire de **6 885,13 €** en section d'investissement
- un déficit de **45 737,83 €** concernant les restes à réaliser 2020

Ce qui conduit à un besoin de financement de **52 622,96 €** en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**Décide** d'affecter le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement, lors du vote du budget 2021, comme suit :

- Report en section de fonctionnement de **95 859,92 €** au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté ».
- Affectation en réserves d'investissement de **52 622,96 €** au compte **1068**.

## **4) Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2021 :**

Monsieur le maire fait part au conseil de la proposition du bureau et de la commission finances du 04/03/2021.

Le bureau et la commission finances proposent de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021. Cette proposition ne concerne que les taxes sur le foncier bâti et non bâti ; les taux CR du 18/03/2021

d'imposition 2021 de la taxe d'habitation étant gelés. À partir de 2021, les communes ne percevant plus la taxe d'habitation, cette partie est compensée par la part départementale, qui vient s'ajouter au taux du foncier bâti à hauteur de 20,22%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, le maintien des taux de taxe suivants :

- Taxe sur le foncier non bâti à **41,22%**
- Taxe sur le foncier bâti, à **23,92 % + 20,22% = 44,14%**

#### **5) Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2021 :**

Monsieur le maire après examen des demandes de subventions par le bureau et la commission finances, propose au conseil municipal de fixer à **2 200 €** l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations, détaillée ci-dessous :

Comité des Fêtes .....	1 000 €
Coopérative scolaire .....	410 €
Association des Parents d'élèves.....	50 €
Happy Culture .....	50 €
Prévention Routière .....	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers .....	50 €
Fondation du patrimoine .....	50 €
Jazz de Mars.....	150 €
CAUE .....	80 €

**TOTAL SUBVENTIONS .....** 1 890 €

Une réserve de 310 € est faite pour l'année 2021.

Les associations Néron, Détente, Loisirs et Néron, Vie et Patrimoine choisissent la formule de 1000 copies couleurs offertes par la commune contre la perte de la subvention annuelle de 50 €.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accorde, à 13 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 1 Abstention**, les subventions aux associations conformément au détail ci-dessus, en précisant que la réserve sera, de préférence, à destination du Comité des Fêtes de la commune.

#### **6) Présentation et adoption du Budget Primitif 2021 :**

Monsieur le maire, présente par chapitre le détail des dépenses et recettes du projet de budget primitif 2021, en fonctionnement et en investissement, préparé par le bureau et la commission finances.

Après délibérations, le budget de l'année 2021, qui s'équilibre à **526 256,63€** en section de fonctionnement et à **1 045 915,96 €** en section d'investissement, soit un total du budget s'élevant à **1 572 172,59 €** est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **7) Validation des demandes de subventions pour le projet de l'Église :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la phase de diagnostic du projet de restauration de l'église s'est terminée comme prévu en janvier 2021. Elle a permis d'identifier de façon plus précise la nature des travaux à réaliser. Ceux-ci concernent plus particulièrement, la charpente et la couverture, ainsi que la consolidation des chapelles, tout en restant dans le budget de l'étude de 2015, soit 704 000 € hors honoraires et diagnostic.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire des demandes de subventions pour minimiser l'impact sur les finances de la commune.

Total des travaux H.T. (honoraires compris) : 785 285,58€

Subventions :

CR du 18/03/2021

- DRAC	40%	314 114,23€
- DETR 2021	13%	102 087,13€
- DSIL	12%	94 234,27€
- Conseil Départemental 28	12%	94 234,27€
- Fondation du Patrimoine		18 000,00€
- Sauvegarde de l'Art Français		13 000,00€

Reste à la charge de la commune : 149 615,68€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité**, Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions détaillées ci-dessus.

### **8) Avenant à la Convention avec Eure-et-Loir Ingénierie :**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 12 décembre 2014, a décidé d'adhérer au service d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par Eure-et-Loir Ingénierie (ex- Agence Technique Départementale) et de lui confier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des autorisations relatives à l'occupation des sols sur la commune.

La convention passée avec le service instructeur avait exclu du champ d'application l'instruction des Déclarations Préalables. Pour les mêmes raisons que l'an passé, il serait opportun de déléguer également l'instruction des Déclarations Préalables au service instructeur d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI). Monsieur le Maire propose de prolonger la délégation d'instruction des Déclarations Préalables au service d'ELI pour toute l'année 2021.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Eure-et-Loir Ingénierie, qui prévoit de déléguer l'instruction des déclarations Préalables pour l'année 2021,

**PRÉVOIT** les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par ELI pour la réalisation de cette prestation.

### **9) Intégration d'un nouveau membre dans la Commission Sociale et Solidaire :**

Monsieur le maire explique que Monsieur Pasquale CAPPABIANCA souhaite intégrer la Commission Sociale et Action Solidaire.

Il est rappelé que Monsieur le maire préside cette commission comme toutes les autres.

Il est décidé, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée (article L. 2121-22 du CGCT « le conseil municipal ne peut pas procéder à une désignation des membres sans bulletin secret, sauf s'il a décidé, à l'unanimité, de recourir au scrutin public ») pour la modification du nombre de membres et l'élection de Monsieur Pasquale CAPPABIANCA.

Nombre de votants : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Vote pour le nombre de 6 membres : **15 voix**

Vote pour l'élection de Monsieur CAPPABIANCA Pasquale : **15 voix « pour »**

La commission patrimoine sera à présent ainsi composée :

Président : Nicolas DORKELD

Vice-président : Loïc TUTOIS

Membres : Caroline BOUCAUX, Laëtitia LE GUIL, Nadia LEFEBVRE, Cédric HUET, Pasquale CAPPABIANCA.

#### **IV. Points d'informations et sujets divers :**

##### **1) Nomination d'un correspondant sécurité routière :**

À la demande de la Préfecture de Chartres et afin de pouvoir relancer le réseau des « élus correspondants sécurité routière », il convient de désigner un correspondant sécurité routière.

Les missions du correspondant sécurité routière sont :

- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux,
- Être le relais des informations relatives à la sécurité routière,
- Contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité,
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

Cédric HUET et Thierry PIVAN se proposent comme candidats pour ce poste ; Thierry PIVAN laisse la place à Cédric HUET, qui est désigné correspondant sécurité routière.

##### **2) Mise en place d'un groupe de travail sur la vitesse et le stationnement :**

L'équipe communale est souvent interpellée par les riverains concernant les problèmes de stationnement et de vitesse excessive dans notre commune. Il semble nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir sur ces sujets avec un coordinateur qui provoquera les réunions et les animera.

Ce groupe de travail sera composé de 6 membres : Caroline BOUCAUX, Laurent GUILLET, Pasquale CAPPABIANCA, Laëtitia LE GUIL, Thierry PIVAN et Cédric HUET, qui en sera le coordinateur.

##### **3) Réflexion sur les projets 2022/2023 :**

Monsieur le maire propose de lancer les réflexions au sein des différentes commissions sur les projets projetés et ainsi pouvoir en évaluer le coût, qui sera à inclure dans le prochain budget.

##### **4) Réhabilitation de la mare servant de réserve incendie à Feucherolles :**

Monsieur le maire rappelle que la mare de Feucherolles est avant tout une réserve d'eau en cas d'incendie dans le hameau. Suite à une réunion avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, sur les projets pouvant être subventionnés par la région, il est apparu que différents projets de réhabilitation de mares sont à l'ordre du jour dans le département.

Ces projets étant subventionnés à 80%, il semble intéressant d'aller un peu plus loin sur le sujet. Une réunion est prévue le 19 mars pour évaluer la nature des travaux à effectuer et statuer sur le lancement d'un éventuel projet.

##### **5) Retour VPI et tables de ping-pong :**

La nouvelle présidente de l'APE a rencontré le fournisseur du Vidéo Projecteur Interactif de la classe de CE, en fin de semaine dernière pour faire le point. Suite à cette rencontre, il semble que le problème provienne de l'ordinateur de l'école qui n'est plus compatible avec ce type de matériel.

Concernant les tables de ping-pong, Laurent GUILLET et Sebastian RADOVICI sont allés prendre les dimensions des plateaux et Sebastian a contacté la société pour demander les devis. La directrice de l'école souhaite que les deux tables soient changées.

#### **IV. Tour de table :**

##### **Nettoyage de printemps :**

L'organisation du « ramassage des déchets », qui aura lieu le 11 avril à 9h15, est reprise par Véronique GAILLARD. Monsieur le maire la remercie pour cette prise en charge et espère la participation du plus grand nombre.

##### **Chemin du Château d'eau :**

Romain LHOPITEAU signale que le chemin menant au château d'eau a été fortement abîmé par le passage de véhicules. Laurent GUILLET informe le conseil que les personnes responsables de ces

dégradations en ont été informées et qu'elles en effectueront la réfection dès que le sol sera plus sec.

Concessions en état d'abandon :

Nadia LEFEBVRE fait part de son projet de reprendre la procédure de reprise de concessions en état d'abandon sur le cimetière de la commune. Pasquale CAPPABIANCA rejoint son projet.

Romain LHOPITEAU signale qu'il existe un logiciel permettant la gestion numérique des cimetières, nommé Geocim.

Roue de Feucherolles :

Céline MANIEZ demande si la roue de la pompe à eau de la Place de Feucherolles a été attachée. Laurent GUILLET l'informe qu'il a mis une chaîne bloquée par un boulon rouillé afin qu'elle ne soit pas enlevée.

La date du prochain conseil est fixée au 3 juin 2021 à 20h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.**

**Néron, jeudi 4 février 2021.**

Le Maire,  
Nicolas DORKELD.